

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUJANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LE BLOC SOCIAL

Un certain nombre d'élus de gauche ont, comme on le sait, constitué à la Chambre le groupe républicain des réformes sociales.

Il y a certes, des réserves sérieuses à faire sur l'entrée dans ce groupe d'hommes que l'on s'attendait bien peu à voir adhérer. Quelques progressistes d'hier, élus sur un programme nettement hostile aux réformes, y sont venus. Gageons qu'ils n'y resteront pas longtemps ou s'ils s'y trouvaient à l'aise, nous serions sans doute obligés d'en sortir.

Pour le moment, et en dehors de l'action de ce groupe parlementaire, précisons la situation.

Le parti républicain achève par le vote de la loi sur la dévolution des biens ecclésiastiques son œuvre anticléricaliste. D'autres problèmes plus graves sont posés devant lui.

Depuis plus de dix ans la loi Berteaux sur les retraites des travailleurs des chemins de fer dort au Sénat, les retraites ouvrières paraissent devoir lui tenir compagnie dans les cartons et le rachat de l'Ouest n'a guère l'air de devoir aller plus vite.

À la Chambre, à part la suppression des conseils de guerre et le statut des fonctionnaires qui ne semblent pas devoir soulever de longs débats, aucune autre réforme importante ne paraît en voie d'aboutir. Nous sommes, en effet, à l'heure redoutable de l'exécution des promesses.

Les intérêts particuliers entrent en jeu et la confiance paraît manquer à un certain nombre.

Pourquoi cela ? D'abord parce que beaucoup de républicains, d'accord avec nous pour défendre la République et combattre le cléricalisme, avaient borné à leurs ambitions républicaines, se rendant mal compte des impatiences justifiées de notre démocratie laborieuse.

D'autres ont apporté leur concours au bloc tant qu'il n'a pas paru arrivé à l'heure décisive où il faudrait bien mettre bas certains privilèges ou réclamer à ceux qui possèdent la part juste qu'ils doivent dans la contribution générale.

D'autres enfin ont peur que le pays mal éclairé ne soit hostile à ces réformes et ne suive le courant de réprobation que cherche à créer certaine presse intéressée.

Répondons aux uns et aux autres. Aux premiers nous dirons que les luttes menées depuis tant d'années auraient été bien stériles si, après le triomphe des hommes, elles ne se terminaient pas par le triomphe des principes. Nous dirons aussi qu'il ne s'agit plus de luttes contre l'église ou contre le nationalisme, qu'il faut réaliser, et que s'ils ne veulent pas nous y aider, politiquement républicains, ils seraient socialement réactionnaires et devraient être traités comme tels par le pays qui ne voudra pas avoir lutté en vain.

Aux égoïstes qui penseraient à sauvegarder certains intérêts particuliers en face de l'intérêt général le pays tiendrait un langage encore plus sévère. Et à ceux qui ont peur du pays lui-même, nous dirons en même temps qu'à ceux-ci prenez garde. Les masses ouvrières sont en immense majorité avec nous pour une politique d'ordre et de légalité. Elles attendent patiemment, non pas le bonheur idéal, mais du moins tout ce qu'il nous est possible de leur apporter de justice.

Tant que nous conserverons leur confiance, tant qu'elles auront le sentiment profond qu'on leur tient parole elles resteront dans cet ordre que vous voulez autant que nous.

Mais si quelques jours elles pensaient que par égoïsme ou par peur nous ne voulons pas aboutir, vous auriez justifié vous-même toutes les révoltes et causé tous les désordres.

Quand à ceux qui protestent, laissez

les faire. S'ils font tant de bruit c'est qu'ils veulent suppléer au nombre par le tapage. Ce procédé n'est d'ailleurs pas nouveau. Toutes les fois qu'une réforme fut accomplie, il en fut de même. Souvenez-vous du vote de la loi si humaine sur les accidents du travail. Que de cris alors ! C'était une atteinte à la liberté ! Qui donc oserait protester aujourd'hui. La Séparation ? On allait déchaîner la guerre civile. Il n'en fut rien et personne ne se risquerait à demander aujourd'hui le rétablissement du Concordat.

Ce qu'il faut, c'est poser tous les problèmes devant le pays, lui montrer que rien ne pourra être fait si l'Etat ne met pas la main sur les assurances ou les mines. Promettre n'est rien si l'on ne veut pas employer les moyens nécessaires pour tenir ses promesses.

Voilà ce qui peut et doit unir le Bloc social. Il réunira ceux qui veulent le progrès dans l'ordre. Il arrachera à la révolution ceux qui verraient que par les violences inutiles on compromet les réformes elles-mêmes et rejettera dans le bloc de réaction sociale ceux qui manqueraient de courage ou d'esprit de justice.

Il appartiendra enfin aux électeurs de dire avec qui ils sont et quels sont ceux qui gardent sa confiance.

Albert DALMIER,
Député de Seine-et-Oise.

EN RUSSIE

Devant leurs pairs

C'est lundi matin que les quatre généraux ont comparu devant leurs pairs du conseil de guerre, siégeant au Club de l'armée et de la marine, présidé par le général Doubassoff, l'accusateur général étant le colonel Gourski, et le défenseur du général Stoessel, M. Sirtianoff, député à la Douma.

Le général Stoessel était en civil et portait la décoration de Saint-Georges. Les trois autres accusés étaient en uniforme.

Après avoir décliné leur état civil, les quatre généraux ont entendu la longue et impitoyable lecture de l'acte d'accusation.

Le budget

Nos députés, en siégeant jour et nuit et en se privant même du repos hebdomadaire dont ils ont cependant proclamé la nécessité et réclamé maintes fois l'application, ont pu en finir avec la discussion du budget.

La parole est maintenant au Sénat et il faut espérer que l'on montrera au Luxembourg le même empressement et le même zèle qu'au Palais-Bourbon.

On ne demande pas aux sénateurs de siéger comme les députés une partie des nuits pour rechercher avec M. Caillaux les moyens de combler un budget que l'on a justement comparé au tonneau des Danaïdes ; à leur âge cet excès de travail pourrait avoir des conséquences désastreuses. Cependant que nos sénateurs, dans l'espoir de pouvoir, à la fin du mois, s'accorder quelques séances supplémentaires, c'est-à-dire quelques permissions de minuit leur permettant d'échapper pendant quelques heures à la surveillance jalouse de leurs épouses, n'éternisent pas inutilement la discussion.

Qu'ils commencent par ne siéger que le soir, si cette combinaison doit nous permettre d'avoir un budget solidement équilibré pour le 20 décembre par exemple.

On leur en saura gré et l'on demandera pour eux des vacances exceptionnelles, qu'ils devront passer loin de chez eux.

Mais surtout pas de perte de temps, pas de mesquines discussions, pas de querelles insignifiantes.

Ah ! si le Sénat pouvait réduire

d'une vingtaine de millions nos dépenses nationales annuelles, on lui ferait volontiers crédit en lui accordant tout le temps qu'il jugerait nécessaire pour réaliser une pareille économie dans nos finances.

Malheureusement cela lui est impossible et le contrôle qu'il exerce chaque année est un peu platonique, sinon tout à fait inutile.

A L'EXTÉRIEUR

En Allemagne, nous venons d'assister aux diverses phases d'une crise politique aussi rapidement solutionnée qu'éclose. Les attaques des divers leaders libéraux contre les Ministres de la Guerre et des Finances menaçaient d'amener une scission désastreuse dans le « bloc » conservateur-libéral, qui forme la majorité qui n'est que d'une cinquantaine de voix. Le chancelier de Bülow comprenant le danger que courrait sa politique et jugeant également périlleux de recourir à une nouvelle dissolution du Parlement, dans les circonstances présentes, fit savoir aux chefs des divers partis de la majorité qu'il était décidé à donner sa démission de chancelier, si le « bloc » ne lui donnait pas sans délai une preuve incontestable de confiance.

La majorité, principalement les Libéraux, craignant de voir le Centre catholique redevenir l'arbitre de la situation si une crise de chancellerie se produisait, se ressaisit et déclara solennellement approuver le programme politique du Gouvernement. La crise est donc conjurée, mais pour combien de temps ?

En Espagne Alphonse XIII et la reine Ena-Victoria sont rentrés à Madrid, après leur longue villégiature en Angleterre. La tempête était telle sur l'Océan qu'au lieu de débarquer à La Rochelle, comme ils l'avaient tout d'abord décidé, les souverains espagnols descendirent à Brest, d'où un train spécial les conduisit à Bordeaux. Dans cette ville, le roi consulta le médecin qui l'avait opéré, il y a quelques mois à Saint-Sébastien et qui le trouva en parfaite santé. Alphonse XIII rentra dans ses Etats en compagnie de la reine Amélie de Portugal qui regagnait Lisbonne.

Dans le noir

L'arrivée tant attendue de M. Légitimus a constitué un événement dont tous les journaux ont rendu compte en détail. Mais ils n'ont pas insisté sur le fait que M. Légitimus, socialiste, a commencé par aller s'asseoir à l'extrême droite et qu'il a fallu le dévouement de M. Dejeante pour aller le chercher et l'amener à sa vraie place, près de MM. Colliard et Groussier.

Ce détail a beaucoup frappé les députés. Ils se sont souvenus que M. Légitimus a déjà été député à une législature précédente, que cette fois-là il avait siégé, qu'il doit donc avoir l'habitude de la Chambre, et, à le voir si dépaycé, certains esprits à la fois hardis et romanesques, en sont arrivés à se demander si c'est bien le même, si la Guadeloupe ne nous aurait pas envoyé un faux négro, si ce Légitimus enfin ne serait pas un illégitimus.

On a questionné les députés qui l'avaient connu autrefois.

— Comment peut-on savoir, ont-ils répondu prudemment, à cette nuance-là, ils se ressemblent tous.

On a questionné M. Gérault-Richard, qui, après avoir été l'ami et même l'obligé de M. Légitimus, a rompu avec lui.

Mais M. Gérault-Richard, ennemi chevaleresque, n'a rien voulu dire.

L'affaire en est là. Il en est qui commentent à regretter que les députés ne soient passés sous le Bertillonage. On serait sûr qu'il n'y a pas substitution de personnes.

L'Alliance Démocratique

L'Alliance républicaine démocratique a donné hier son banquet annuel. M. Barthou, ministre des travaux publics, y représentait le gouvernement. Le président de la République s'était fait représenter par le commandant Lasson.

Au dessert, M. Adolphe Carnot, président de l'Alliance, a pris la parole. Il s'est attaché à démontrer combien l'Alliance, était restée fidèle aux idées qui ont présidé à sa fondation. Ennemie de toutes les réactions, elle n'en est pas moins l'adversaire déclarée du collectivisme. Parlant ensuite de la réforme électorale, M. Carnot a fait valoir tous les avantages qu'aurait pour le pays et la stabilité du gouvernement la représentation proportionnelle.

Après lui, plusieurs orateurs se sont plu à montrer l'heureuse influence de l'Alliance démocratique dans la politique suivie et dans la politique à suivre.

M. Louis Barthou, ministre des travaux publics, alors se lève. Il s'attache à démontrer que le programme du gouvernement ne diffère pas dans ses lignes essentielles de celui de l'Alliance démocratique.

M. Barthou en profite pour répondre à ceux qui accusent le cabinet de se désintéresser des réformes promises. La Chambre, à la demande du gouvernement, pourra, dès la rentrée aborder trois grandes réformes : la suppression des conseils de guerre, l'abrogation de la loi Falloux, et l'impôt sur le revenu, dont le projet, sans qu'on porte atteinte à ses principes essentiels, pourra recevoir des modifications et des améliorations.

Le statut des fonctionnaires, le rachat de l'Ouest solliciteront aussi les votes de la Chambre et du Sénat. A milieu d'une véritable ovation, le ministre conclut :

« L'impuissance parlementaire préparait la coalition des démagogues de droite et des révolutionnaires de gauche. L'intérêt et le devoir du parti républicain sont d'accord pour déjouer ces espérances. On ne vaincra que par des réformes l'esprit de résistance ou celui de la surenchère. »

INFORMATIONS

Au Maroc

La marche en avant

Deux reconnaissances sont parties lundi matin, l'une de Port-Say, l'autre de Martimprey. La première colonne, placée sous le commandement du colonel Reibell, avait pour objectif la plaine de l'Oulad-Mansour. Elle n'est pas encore rentrée, et on n'a pas reçu de renseignement sur ses opérations.

La seconde colonne, commandée par le colonel Branlière et partie de Martimprey, comprenait 1.500 hommes environ d'infanterie. Cette reconnaissance est rentrée à la nuit tombante, sans avoir tiré un seul coup de fusil, après avoir battu le terrain dans un rayon de 15 kilomètres dans la direction de l'Ouest. Quelques indigènes des tribus des Beni-Snassen sont venus au-devant de la colonne Branlière, assurant qu'ils voulaient la paix.

Le général Lyautey, averti du retour des troupes, alla à leur rencontre avec son état-major. Les opérations d'offensive sérieuses commenceront aujourd'hui jeudi.

L'Auto-Mitrailleuse

L'auto-mitrailleuse envoyée au Maroc comprend un châssis ordinaire d'une force de 30 HP, sur lequel est établi un corps de voiture comportant trois baquets : deux à l'avant pour le conducteur et le capitaine, un plus grand dans lequel se tiendront les deux servants, et, montée sur son pivot articulé, la mitrailleuse du type en usage en ce moment au Maroc. Cette voiture n'est nullement blindée.

Le capitaine Genty, qui doit diriger l'auto-mitrailleuse, est un chauffeur distingué, qui, sous le pseudonyme de La Touloubre, a pris part à toutes les grandes épreuves automobiles.

Les pourparlers de Rabat

Le 6 décembre a eu lieu l'entrevue des deux ambassades chez Ben-Sliman.

Le Maghzen a donné sa réponse aux dernières questions à résoudre.

Le 5, on était tombé d'accord sur les questions suivantes :

1° Le Maghzen accepte tout ce qui est décidé au sujet de la contrebande de guerre.

2° Organisation immédiate de la police dans tous les ports.

3° Etablissement d'un plan pour la construction d'égouts à Tanger.

La construction de ces égouts sera confiée à des ingénieurs désignés par le corps diplomatique. Césingénieurs seront assistés de deux fonctionnaires du Maghzen.

Le 7 on a liquidé les affaires suivantes :

1° Application de l'article 60 de l'acte d'Algésiras, concernant l'acquisition de biens immobiliers par les Européens.

L'application de cet article sera faite immédiatement à Tanger, et très prochainement dans toutes les villes de la côte.

2° Concession à la Commission d'hygiène du marché aux légumes et aux grains de Tanger.

Les recettes seront partagées avec le Maghzen qui en échange ne versera plus la contribution de 15 000 pesetas qu'il versait jusqu'à présent, pour les arriérés de deux ans qu'il devait à la Commission d'hygiène.

3° Construction des égouts à Tanger et nomination d'un commissaire impérial qui sera chargée de contrôler la réglementation à intervenir.

4° Décision du Maghzen de mettre à exécution les dispositions de l'acte d'Algésiras relatives aux douanes, et notamment l'article 66 qui concerne la constitution d'une caisse spéciale.

5° Conformément aux prescriptions du gouvernement français, le Maghzen réduit de 8 à 5 0/0, pour une durée de deux ans, le taux des constructions urbaines.

6° Ajournement par le Maghzen de la taxe de transit sur les marchandises passant dans la ville de Tanger.

A la veille des hostilités

Le général Bailloud est arrivé mercredi à Lalla-Marnia et est reparti aussitôt pour le camp de Martimprey qu'il inspectera avant la mise en marche des colonnes d'opérations ; le début des hostilités reste fixé à vendredi au plus tard.

Le plan adopté ne prévoit pas des actions de guerre à grande envergure, mais comporte une série de mouvements destinés à cerner les Beni-Snassen, à couper leurs communications, de façon à les empêcher de se ravitailler en eau, en vivres et en munitions, puis les amener à une capitulation complète en les tenant sous la menace de nos canons.

Cependant, des mesures rigoureuses seront prises contre les faueteurs de l'agitation : leurs habitations seront détruites, leurs fermes incendiées comme on l'a déjà fait à Arbal.

Le temps se maintient au beau fixe et le général Lyautey désire en finir avec la répression nécessaire avant la saison des pluies qui serait le meilleur auxiliaire des Beni-Snassen.

Les 28 et 13 jours

La commission des finances, sous la présidence de M. Magnin, poursuit activement l'examen du budget. Elle s'est occupée du budget de la guerre. Il ne lui reste plus à examiner comme budgets importants que ceux des ministères des affaires étrangères, des finances et des beaux-arts.

Après ce premier examen, la commission entendra tous les ministres au sujet des chapitres qu'elle a réservés, après quoi elle examinera la loi des finances. On croit que la discus-

sion publique commencera devant le Sénat au plus tôt le lundi 23.

La commission des finances, par suite du dépôt du budget, se trouve saisie officiellement des articles de la loi de finances concernant les périodes d'instruction des 28 et 13 jours. Elle a décidé de renvoyer ces articles à la commission de l'armée, et ce n'est qu'après avoir reçu l'avis de cette commission que la commission des finances décidera de présenter au Sénat une proposition de disjonction de ces articles.

Les périodes d'instruction

La Commission sénatoriale de l'armée s'est réunie mercredi sous la présidence de M. de Freycinet pour s'occuper de la question de la réduction des périodes d'instruction des réservistes et territoriaux ; M. de Freycinet s'est prononcé en faveur des 28 jours pour la durée de la première période d'instruction des réservistes.

M. Boudenoot, de son côté a proposé que les périodes de réserves soient fixées à deux fois 21 jours, non compris les jours d'arrivée et de départ ; on sait que la Chambre a voté et que le gouvernement propose 21, 15 et 7 jours, exception faite pour tous les réservistes appelés en 1908 et n'ayant fait qu'un an de service actif et qui feraient 28 jours.

Les propositions de MM. de Freycinet et Boudenoot, mises aux voix, ont obtenu chacune 6 voix contre 4 ; c'est en présence de cette situation que la commission n'a pas pris de décision et s'est ajournée à vendredi.

Les funérailles du roi de Suède

Selon toutes probabilités, les funérailles du roi Oscar seront célébrées le jeudi 19 décembre ; le roi et la reine de Danemark assisteront aux obsèques.

L'Allemagne sera représentée par le prince Henri de Prusse ; l'Angleterre, l'Espagne, la Russie et l'Italie seront représentées par des princes appartenant aux maisons régnantes ; la Norvège enverra une mission extraordinaire.

La municipalité de la ville de Pau, berceau de la famille Bernadotte, a envoyé ses condoléances au roi Gustave de Suède.

Un extraordinaire coup d'audace

500 brigands assaillent une ville

Cinq cents hommes environ, armés et masqués, ont occupé, par surprise, la ville de Hoppinsville, dans l'état de Kentucky, et arrêté le service de la police, des pompes, du téléphone et du chemin de fer. Tous les habitants qui essayèrent de sortir furent capturés et détroqués. L'un d'eux même fut tué. Entre temps les bandits incendièrent trois entrepôts de tabac représentant une valeur de un million de francs. Les habitants tentèrent de les poursuivre, mais sans succès. On croit que ces masqués étaient des planteurs de tabac, qui ont eu recours à ce moyen peu banal, pour protester contre le trust des tabacs.

Petites Nouvelles

Mardi a eu lieu à Rome la séance de clôture de la conférence internationale, pour la création d'un Office international d'hygiène publique. L'Office aura son siège à Paris.

— C'est à Cherbourg que s'embarquera la nouvelle expédition Charcot pour le pôle sud : le gouvernement fait délivrer gratuitement 250 tonnes de charbon au navire de l'expédition.

— La convention anglo-française des Nouvelles Hébrides a été proclamée à Port-Ville, en présence de fonctionnaires anglais et français.

— Le Conseil de discipline des postes et télégraphes, se réunira pour statuer sur le cas de M. Guerrier, sous-agent des postes de Marseille, qui auraient pris la parole il y a quelques

jours, lors d'une conférence organisée par M. Nègre.

— Le Stirling a décerné le prix Nobel pour la paix, à MM. Ernesto-Théodora Moneta (Italie) et Louis Renault (France).

— Un commencement d'incendie s'est déclaré lundi au Palais Bourbon: un gardien a aussitôt donné l'alarme et le feu a été éteint.

— Le major Morris a construit secrètement un dirigeable et il l'a soumis au-dessus du lac de Braciano, près de Rome, à des expériences qui ont donné des résultats si bons que le dirigeable va prendre part aux prochaines manœuvres.

CHRONIQUE LOCALE

Un vœu !

Le jury qui siègeait lundi à la cour d'assises du Lot a émis un vœu que d'autre part on peut lire, en faveur du maintien de la peine de mort.

Jusqu'à ce jour, les jurys du Lot avaient négligé la question : celui de cette session a tenu à dire son sentiment.

Si nous comprenons l'affolement du public au lendemain de la découverte des crimes monstrueux, nous comprenons moins la résolution froide, réfléchie, absolue d'un jury qui quelquefois fait lui-même preuve d'indulgence !

Toute discussion sur la question de cette peine de mort qui a fait l'objet de tant de violentes polémiques et récemment encore de si vastes pétitionnements paraît bien épuisée. Ce n'est donc plus qu'une affaire de tempérament, que de souhaiter et de savoir qu'à tel jour, à telle heure, un homme, un criminel sans doute, mais un homme, sera tué au nom de la loi.

Chacun son goût, quant à nous nous sommes contre la peine de mort.

Et si l'on nous objecte que par suite de pétitionnements récents la majorité des Français s'est prononcée pour le maintien de la peine de mort, preuve difficile à faire, nous n'en persistons pas moins à trouver un peu roccoco ces manifestations de jurés et à approuver le Président de la République d'user en faveur des condamnés à mort de son droit de grâce.

L. B.

Au 7^e

M. Dutreil, lieutenant au 7^e, passe au 18^e à Pau.

Pour la peine de mort

Le jury des assises qui se sont ouvertes lundi matin dans notre département, a émis par 34 jurés sur 36, le vœu suivant qui a été adressé à M. le Président du conseil :

« Les soussignés, membres du jury pour la quatrième session des assises du département du Lot ;

« Considérant que la criminalité en France va toujours en augmentant, émettent le vœu que la peine de mort soit maintenue dans nos lois, et qu'elle ne soit pas systématiquement commuée.

Nos compatriotes

Notre compatriote, M. Louis Garrigou, avocat à la Cour d'appel d'Alger, vient d'être admis, après un examen brillamment passé devant la Faculté de Bordeaux, à la première partie du Doctorat en droit.

La famille Garrigou est originaire de Cahors où elle possède de nombreux parents.

Appels en 1903

Le ministère de la guerre fait connaître que l'envoi de la circulaire annuelle relative aux appels subira cette année un certain retard ; il convient donc de ne prendre aucune décision concernant les convocations des réservistes et territoriaux en 1903 avant la publication de ce document.

Théâtre de Cahors

Nouveau succès mardi soir pour la troupe du théâtre de Montauban qui a joué avec brio sur notre scène : le CHALET et la MASCOTTE.

A signaler notamment Mme Duquenne (Bettina) et M. Barreau (Pippo).

Ces deux artistes ont été chaleureusement acclamés par le nombreux public qui assistait à la représentation. Les autres artistes ont eu également leur part de bravos et c'était mérité.

M. Déo, le sympathique directeur du théâtre de Montauban, peut continuer sans crainte la série de représentations qu'il s'était proposé de donner sur notre scène : ce sera chaque fois un nouveau succès. Félicitations également à l'orchestre symphonique qui prête si gracieusement son concours.

Pour mardi 17 décembre

Véronique

Opéra-Comique en 3 actes de A. Vanloo et de G. Duval, musique de André Messager, le plus grand succès parisien, consacré par plus de 300 représentations.

Le spectacle commencera par

Monsieur le Percepteur

Saynète en 1 acte, de Raymond Bouysou.

Syndicat agricole du Lot

Le Syndicat agricole du Lot se réunira samedi 14 décembre 1902 à deux heures du soir dans une des salles de la mairie de Cahors, sous la présidence de M. Rey.

Ordre du jour :

- 1^o Lecture du procès-verbal ;
- 2^o Rapport du Secrétaire général ;
- 3^o Compte rendu du Trésorier (exercice 1902) ;
- 4^o Communications diverses.

Poids et mesures

M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie vient de décider qu'un examen aura lieu le 23 décembre prochain, pour l'emploi de vérificateur-adjoint des poids et mesures.

Le programme de l'examen est déposé à la Préfecture (2^e Division) où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Recensement général

Nous rappelons que les propriétaires de chevaux et voitures doivent se présenter à leurs mairies respectives avant le 1^{er} janvier 1903, pour faire la déclaration :

1^o De tous les chevaux qui sont en leur possession sans aucune distinction, ni exclusion et indiquer l'âge et le signalement ;

2^o De toutes les voitures non suspendues mixtes ou autres qui ne sont pas affectées au transport exclusif des personnes.

Ces déclarations sont nécessaires pour l'établissement du recensement général prescrit par le titre 8 de la loi du 3 juillet 1877 et le décret du 2 août 1877.

Pour les Inondés

Le Comité d'organisation des fêtes pour les Inondés s'est réuni lundi. Il n'a pas encore entre les mains les élé-

ments nécessaires pour arrêter les comptes définitifs. Il est heureux de constater qu'il peut distribuer immédiatement aux victimes des inondations une première somme de cent vingt cinq mille francs.

Le Comité va se mettre en rapport avec les Pouvoirs Publics pour obtenir d'eux le relevé dressé par les maires et les préfets des pertes subies par les communes sinistrées et faire procéder à la première répartition de la somme ci-dessus entre les bureaux de bienfaisance de ces communes.

Le Comité a fixé à la date du 24 décembre le tirage de la tombola dont les billets continueront à être vendus dans les théâtres de Paris, aux guichets des établissements de crédit et dans les bureaux de tabac.

Elections consulaires

Voici le résultat complet des élections consulaires :

Inscrits : 1540 ; suffrages exprimés : 492.

Ont obtenu :

M. Galaup, président, 492 voix

M. Bruel, juge, 491 —

M. Paubert, juge suppl., 489 —

MM. Galaup, Bruel et Paubert sont élus.

Conseil d'hygiène

Le Conseil d'hygiène se réunira le lundi 16 décembre, à 10 heures du matin dans une des salles de la Préfecture.

Union amicale des enfants

de l'arrondissement de Figeac

Dans sa séance du 28 novembre, le bureau de cette société a fixé la date de l'assemblée générale, au dimanche soir 22 décembre, restaurant Garde, 10, boulevard Saint-Michel.

Tous nos compatriotes sont invités à bien vouloir assister à cette réunion, à laquelle, d'importantes modifications concernant l'amicale, leur seront soumises. La séance commencera à huit heures et demie précises, et, en raison d'un ordre du jour très chargé, nos compatriotes sont priés d'être à l'heure fixée. Entrée gratuite.

Le secrétaire : A. JANOT
29, rue de l'abbé Grégoire.

PROGRAMME DU 15 DÉCEMBRE 1902

Alliés Fénelon, de 3 à 4 heures

Les Cadets, allegro Sôusa
Bagatelle, polka Waldterfel
Sobre las Olas, valse J. Rosas
Patrouille Turque Michaëlis
A la Caserne Popy

Nos DÉPÊCHES

Telegrammes reçus hier :

Paris, 11 décembre 1 h. 12 s.

L'état de santé

de M. Fallières

M. Fallières devait chasser aujourd'hui à Marly avec des invités, mais encore souffrant, il a prié M. Clemenceau de le remplacer.

Au Maroc

La presse allemande proteste contre l'interdiction aux journalistes de poursuivre les opérations sur la frontière algéro-marocaine, car elle estime que les rapports officiels ne donneront que des renseignements insuffisants et peut-être faux.

Telegrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 12 décembre, 1 h. 25 s.

Conseil des ministres

M. Fallières complètement rétabli présidera samedi le Conseil des ministres.

Mouvement préfectoral

M. Clemenceau fera signer samedi le mouvement administratif intéressant notamment 2 préfetures.

Réforme administrative

M. Maujan a présidé ce matin la Commission interministérielle de réforme administrative qui a examiné le scrutin uninominal et le scrutin de liste dans leurs rapports avec la réforme administrative.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Lauzès

Nécrologie. — Dans la nuit de vendredi à samedi, est décédée à Lauzès, Mlle Longueuch, institutrice à Lauzès depuis plus de 25 ans.

Mlle Longueuch était âgée de 49 ans. Elle était très sympathique, aussi ne laisse-t-elle que des regrets.

Une foule nombreuse et recueillie, a tenu à accompagner le corps de la défunte à l'église de Lauzès, où a eu lieu l'absoute. Après cette cérémonie, le corps a été dirigé sur St-Cernin, d'où était originaire Mlle Longueuch, et où a eu lieu l'inhumation.

En cette triste circonstance, nous prions la famille Longueuch de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

Nomination. — Pendant la maladie de Mlle Longueuch, institutrice à Lauzès, les fonctions d'institutrice étaient remplies dans cette commune par Mlle Bouygues, fille de notre sympathique ancien maréchal des logis de gendarmerie à Lauzès.

Pendant la peu de temps que Mlle Bouygues a rempli ces fonctions, elle a su conquérir les sympathies et l'estime des élèves et des parents.

Aussi sommes-nous heureux d'apprendre à l'instant, sa nomination comme institutrice à Lauzès.

L'administration ne pouvait faire un meilleur choix. Au nom des pères de famille, nous l'en remercions et félicitons Mlle Bouygues de sa nomination.

Albas

La deuxième soirée récréative. — Dimanche soir, malgré la forte pluie qui n'a cessé de tomber pendant de longues heures, les auditeurs se sont rendus en plus grand nombre dans la grande salle réservée à la conférence que devait donner M. Poudjé, sur : « Le Maroc ».

L'intéressant sujet des études sur le territoire et les mœurs sur ce peuple insoumis du Maroc, développé avec tant de clarté par l'ancien conférencier de l'hiver dernier, a été réellement goûté par les nombreux auditeurs qui lui a témoigné ses bravos répétés.

Cette soirée attrayante a été particulièrement charmée par un duo de violon que M. Lafon et un jeune élève ont habilement exécuté.

On a pu constater dans ces divers exercices de diction combien les jeunes élèves des deux sexes sont en train de réaliser des progrès incalculables.

Félicitations aux dévoués maîtres.

Vers

Foire. — Une pluie battante n'a cessé de tomber pendant toute la journée de samedi jour de foire à Vers. Cet inconvénient, ainsi que la coïncidence avec la foire de Labastide-Murat, qui avait fait avancer la date de la nôtre, ne pouvait que lui porter préjudice. Aussi, n'a-t-elle pas été aussi belle qu'à l'habitude.

Voici les principaux cours :

Moutons. — Brebis mères, de 40 à 45 francs ; bœufs de 40 à 50 francs ; agneaux, de 25 à 30 francs, le tout la pièce.

Porcs. — Porcs de demi-venue, de 60 à 80 francs ; porcelets de 30 à 40 francs ; nourraux, de 15 à 20 fr. le tout la pièce, suivant grosseur.

Volailles. — Poules, 60 centimes ; poulets, 65 centimes ; canards gras, de 1 fr. 10 à 1 fr. 15 ; oies grasses, de 1 fr. 05 à 1 fr. 10 ; dindons, 65 centimes, le tout le demi-kilo ; lapins, de 1 à 1 fr. 25 la pièce.

Les foies d'oies valaient de 3 à 3 fr. 10 le demi-kilo.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Etablissements charitables. — Dimanche 8 décembre, diverses adjudications sous plis cachetés ont eu lieu à deux heures de l'après-midi, dans une des salles du bureau de bienfaisance. Ainsi la fourniture de la viande pour ce dernier établissement a été attribuée à M. Marroncle, boucher-moyennant le prix de 1 fr. 11 c. le kilo ; à M. Delmouly, boucher, pour l'hoplice, 1 fr. 47 c. La fourniture du vin pour l'hoplice, à M. Saur. Les épiceries et comestibles à M. Girard. Enfin, les objets de vêture et de couchage, à MM. Carrayou et Miquel.

Société chorale. — Nous apprenons avec un réel plaisir que notre excellente société chorale s'est assurée, pour le concert qui aura lieu le 14 décembre, le concours des frères Belgarric, comiques-duettistes, dont le talent est si apprécié.

On sait en effet le succès grandiose remporté par ces deux artistes sur les scènes de l'Eldorado et de la Scala de Paris.

Le dimanche 15 décembre, cette société offrira un grand bal dans la salle de la musique.

Les cartes d'invitation seront rigoureusement exigées.

Concert de l'Orphéon. — La Commission du concert qui doit avoir lieu samedi prochain 14 décembre, au théâtre municipal, a l'honneur d'informer le public que les portes seront ouvertes à huit heures, et le rideau levé à 8 heures et demie très précises.

La Sainte-Barbe. — Nous avons dit que la compagnie des sapeurs-pompiers de notre ville célébrera dimanche prochain la Sainte-Barbe. Après la revue sur la place de la Raison, où seront décernées deux médailles aux sergents Augustin et Auger, le banquet traditionnel, auquel assistera M. Pezet, maire de Figeac, sera servi au restaurant Paüchal, place Champollion.

A l'issue du banquet, défilé en ville, en grande tenue, avec tambours et clairons.

Dans la soirée, un grand bal avec un orchestre de choix sera donné dans la grande salle du restaurant Masbou, rue du Consulat. Les personnes non munies d'une carte d'entrée de famille seront rigoureusement refusées.

La Sainte-Barbe. — Les mineurs et assimilés de la société minière métallurgique du Quey, sections de Fèges, de Combecave et de la Laverie, installée à Lacurie, ont célébré dimanche avec beaucoup d'entrain la fête de leur patronne.

Après un défilé en ville, aux accents d'entraînantes allegros exécutées par une musique de choix, les joyeux fêtards se sont rendus dans divers hôtels ou restaurants, où de succulents banquets leur ont été servis.

Le personnel des bureaux a assisté à celui de l'hôtel Villa, présidé par M. Tsapalos, ingénieur, directeur de la société minière.

Parmi les invités se trouvaient : MM.

le docteur Fernand Pezet, maire de Figeac ; Salissard, maire de Planioles et Campagne, vétérinaire sanitaire.

Menu et service ont été irréprochables. Au champagne, des toasts ont été portés à la prospérité, à l'avenir de cette société, aux membres du bureau d'administration, par MM. Tsapalos, Fernand Pezet et Campagne.

Tout le monde reconnaît du reste le bien fait à Figeac et à ses environs par l'exploitation de ces abondantes mines qui occupent un très grand nombre de travailleurs des deux sexes et soulagent une infinité de misères.

Dans l'après-midi, un bal très animé a été donné à la halle aux grains. La pluie, qui n'a cessé de tomber pendant toute la journée, n'avait pas du tout engourdi les jarrets des cavaliers et cavalières.

Dans la soirée et pendant la nuit, des bals ont eu lieu au restaurant Verdier, au café Central et dans plusieurs autres établissements.

Cajarc

Inondation. — A la suite des pluies continuelles de cette dernière huitaine, le Lot a atteint, le 9 décembre, une hauteur de 4 m. 60 au-dessus de l'étiage. La plaine est en partie submergée. Les dernières semences auront beaucoup à en souffrir. Une partie du faubourg de la Ville a ses caves et ses rez-de-chaussées inondés. La crue n'ayant pas été subite, chacun avait pris ses précautions pour les vivres et contre les ravages que causent habituellement les eaux.

A l'heure où j'écris, la crue est stationnaire, mais la pluie continue à tomber.

Foire. — Notre foire du 10 décembre a été importante. Les transactions étaient actives à des prix toujours élevés.

Voici les cours pratiqués :

Place du foirail. — Veaux pour la boucherie, de 1 à 1,10 le kilo ; veaux de lait, de 1,30 à 1,50 ; bœufs gras, de 62 à 66 francs les cent kilos ; bœufs de travail, de 450 à 850 francs ; vaches, de 350 à 600 fr. ; taureaux et génisses, de un à trois ans, de 300 à 500 fr., le tout la paire.

Porcs gras. — Peu nombreux ; vendus de 60 à 65 francs les 50 kilos, poids vif ; porcelets, hors prix, vendus de 20 à 40 fr. la pièce.

Moutons et agneaux pour la boucherie de 70 à 85 centimes le kilo ; agnelles pour l'élevage, de 20 à 25 fr. ; brebis, de 20 à 35 fr. ; bœliers, de 30 à 40 fr., le tout la pièce.

Place du Pont. — Œufs, de 1,10 à 1,25 la douzaine ; poules grasses, 80 centimes ; poulets, de 65 à 70 centimes ; canards, de 80 à 90 centimes ; dindons et dindes, de 65 à 75 centimes ; lapins domestiques, 40 centimes ; oies grasses, 1,10 ; canards gras, 1,15 ; foies de 2,50 à 3,40 le tout la livre.

Gibier. — Perdreaux rouges, de 2 à 2,25 ; perdreaux gris, 1,75 ; grives, 75 cent. ; touts, 40 c. ; merles, 30 cent. ; lapins de garenne, 1,50 ; lièvres, 5 à 6 fr., le tout la pièce.

Truffes, 5 à 6 fr. la livre.

Halle aux grains. — Blé, de 13 à 19 francs ; seigle, de 15 à 16 francs ; avoine, 8,50 ; maïs, de 15 à 16 francs ; noix, de 14 à 16 francs ; cerneaux, de 45 à 52 francs ; pommes de terre, 5 francs ; châtignons, de 5,00 à 6 fr. ; pommes, 10 fr. le tout l'hectolitre ; 20 hectolitres de maïs sont restés invendus.

Lacapelle-Marival

La foire. — Malgré le mauvais temps de la matinée, notre foire de lundi a été très forte ; les divers marchés étaient bien approvisionnés. Voici les principaux cours pratiqués :

Au foirail. — Vente lente sur les bœufs d'attelage, de 700 à 900 fr. ; les jeunes bœufs de travail, de 550 à 650 fr. ; les gros boureaux d'Auvergne, de

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

Par H. DE BALZAC

PREMIÈRE PARTIE

L'élection

CHAPITRE III

Où l'opposition se dessine

Ces derniers mots furent largement assaisonnés de ce rire par lequel Philéas relevait les plaisanteries vulgaires dont se payent les bourgeois ; mais il les accompagna d'un geste qu'il s'était rendu propre : il fermait le poing droit et l'insérait dans la paume arrondie de la main gauche en l'y frottant d'une façon joyeuse. Ce manège concordait à ses rires, dans les occasions fréquentes où il croyait avoir dit un trait d'esprit.

Peut-être est-il superflu de dire que Philéas passait dans Arcis pour un homme aimable et charmant.

— Je t'achèrai, répondit Simon Giguot, de dignement représenter...

— Les moutons de la Champagne, répartit vivement Achille Pigoult en interrompant son ami.

Le candidat dévora l'épigramme sans

répondre, car il fut obligé d'aller au-devant de deux nouveaux électeurs.

L'un était le maître du Mulet, le meilleur auberge d'Arcis, et qui se trouvait sur la Grande-Place, au coin de la rue de Brienne. Ce digne aubergiste, nommé Poupart, avait épousé la sœur d'un domestique attaché à la comtesse de Cinq-Cygne, le fameux Gothard, un des acteurs du procès criminel. Dans le temps ce Gothard fut acquitté.

Poupart, quoique l'un des habitants d'Arcis les plus dévoués aux Cinq-Cygne avait été sondé depuis deux jours par le domestique du colonel Gignot, avec tant de persévérance et d'habileté, qu'il croyait jouer un tour à l'ennemi des Cinq-Cygne en consacrant son influence à la nomination de Simon Gignot, et il venait de causer dans ce sens avec un pharmacien nommé Fromaget, qui ne fournissant pas le châteaude Gondreville, ne demandait pas mieux que de cabaler contre les Keller.

Ces deux personnages de la petite bourgeoisie pouvaient, à la faveur de leurs relations, déterminer une certaine quantité de votes flottants, car ils conseillaient une foule de gens auxquels les opinions politiques des candidats étaient indifférentes. Aussi l'avocat s'empara-t-il de Poupart et livra-t-il le pharmacien Fromaget à son père qui vint saluer les électeurs déjà venus.

Le sous-ingénieur de l'arrondissement, le secrétaire de la mairie, quatre huis-

siers, trois avoués, le greffier du tribunal et celui de la justice de paix, le receveur de l'enregistrement et celui des contributions, deux médecins rivaux de Varlet, le beau frère de Grévin, un menuisier nommé Laurent Coussard, et chef du parti républicain à Arcis, les deux adjoints à Philéas, le libraire imprimeur d'Arcis, et une douzaine de bourgeois entrèrent successivement et se promenaient dans le jardin par groupes, en attendant que la réunion fût assez nombreuse pour qu'on put ouvrir la séance.

Enfin à midi, cinquante personnes environ, toutes endimanchées, la plupart venues par curiosité pour voir les beaux salons dont on parlait dans l'arrondissement, s'assirent sur les sièges que madame Marion leur avait préparés. On laissa les fenêtres ouvertes, et bientôt il se fit un si profond silence, qu'on put entendre crier la robe de soie de madame Marion, qui ne put résister au plaisir de descendre au jardin et de se placer à un endroit d'où elle pouvait entendre les électeurs.

La cuisinière, la femme de chambre et le domestique se tinrent dans la salle à manger et partageront les émotions de leurs maîtres.

— Messieurs, dit Simon Giguot, quelques-uns d'entre vous veulent faire à mon père l'honneur de lui offrir la présidence de cette réunion ; mais le colonel Giguot me charge de leur présenter ses

remerciements, en exprimant toute la gratitude que mérite ce désir, dans lequel il voit une récompense de ses services à la patrie. Nous sommes chez mon père, il croit devoir se récuser pour ces fonctions, et il vous propose un honorable négociant, à qui vos suffrages ont conféré la première magistrature de la ville, monsieur Philéas Beauvisage.

— Bravo ! bravo !

— Nous sommes, je crois, tous d'accord d'imiter dans cette réunion — essentiellement amicale... mais entièrement libre — ce qui ne préjudicie en rien à la grande réunion préparatoire où vous interpellerez vos candidats, où vous peserez leurs mérites... d'imiter, dis-je, — les formes... constitutionnelles de la Chambre... électorale.

— Osi l'oui ! cria-t-on d'une seule voix.

— En conséquence, reprit Simon Giguot, j'ai l'honneur de prier, d'après le vœu de l'assemblée, monsieur le maire de venir occuper le fauteuil de la présidence.

Philéas se leva, traversa le salon, en se sentant devenir rouge comme une cerise. Puis, quand il fut derrière la table il ne vit pas cent yeux mais cent mille chandelles. Enfin, le soleil lui parut jouer dans ce salon le rôle d'un incendie et il eut, selon son expression, une gabelle dans la gorge.

— Remerciez ! lui dit Simon à voix

basse.

— Messieurs.

On fit un si grand silence, que Philéas eut un mouvement de colique.

— Que faut-il dire, Simon ? reprit-il tout bas.

— Eh bien ! dit Achille Pigoult.

— Messieurs, dit l'avocat, saisi par la cruelle interjection du petit notaire, l'honneur que vous faites à monsieur le Maire peut le surprendre sans l'étonner.

— C'est cela, dit Beauvisage, je suis trop sensible à cette attention de mes concitoyens pour ne pas en être excessivement flatté.

— Bravo ! cria le notaire tout seul.

— Que le diable m'emporte, se dit à lui-même Beauvisage, et si l'on me reprend jamais à haranguer...

— Messieurs Fromaget et Marcelin veulent-ils accepter les fonctions de scrutateurs ? dit Simon Giguot

Bibliographie

Tous les gens d'esprit lisent
Le Cri de Paris (11^e année d'existence), le plus mordant, le plus spirituel des journaux hebdomadaires.
 « Le Cri de Paris » paraît chaque samedi, sur 20 pages, avec deux grands dessins d'actualité et de nombreux portraits.
 Conférences de la vie politique, sociale, parisienne, mondaine, littéraire, artistique. Portraits, silhouettes, caricatures de toutes les personnalités françaises et étrangères célèbres.
 « Le Cri de Paris » s'adresse à toutes les classes de la société et surtout aux gens d'esprit de tous les partis. C'est le plus vivant et le plus passionnant des journaux français !
 Le numéro seulement 20 centimes. En vente partout.
 Abonnements : France, un an, 10 fr. — six mois, 6 francs. — Étranger : un an, 14 francs. — six mois, 8 francs.
 Spécimen gratuit sur demande. Paris, 9, rue Molière (avenue de l'Opéra).

Les grandes Conférences de l'hiver

Vont paraître dans
LA REVUE HEBDOMADAIRE
 On sait que MM. Jules Lemaitre, Houssaye, Vandal, Masson, de l'Académie française, et M. le général Bonnal feront, à la Société des Conférences, cet hiver, une série de conférences, qui seront le principal événement littéraire de l'année. En annonçant qu'elle s'est assurée le droit exclusif de publier *in extenso* ces conférences, la *Revue hebdomadaire* fait connaître les auteurs chargés de ses principales rubriques depuis le 1^{er} novembre 1907 : MM. Hanotaux, de l'Académie française, la *politique étrangère*; E. Rod, le *mouvement des idées*; Bordeaux, la *vie au théâtre*; Funck-Brentano, *A travers l'histoire*; Le Goffic, la *poésie*; Péladan, les *beaux-arts*; Paul Adam, Lionnet, Chantavoine.
 Rappelons que la *Revue hebdomadaire* a un supplément illustré, broché à part, dont les douze pages d'actualités photographiques tirées sur papier couché illustrent par l'image l'histoire de la semaine. L'abonnement de trois mois : 5 fr. 75; un an : 20 francs.
 Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris

Chemin de fer d'Orléans

Relations directes entre Paris (Quai-d'Orsay) et Barcelone, via Limoges-Montauban-Toulouse.
 Il est délivré, au départ de Paris-Quai-d'Orsay, des billets directs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour Barcelone aux prix de 129 fr. 00 en 1^{re} classe, 89 fr. 15 en 2^e classe et 57 fr. 95 en 3^e classe.

Enregistrement direct des bagages de Paris à Barcelone.
 Voitures directes, lits-toilettes, compartiments-couchettes, wagon-restaurant.
 Service journalier au 1^{er} Novembre 1907.

ALLER		
Paris, dép.	10.15 m.	8.30 s.
(Quai-d'Orsay)		
Barcelone... arr.	7.53 m.	7.20 s.
RETOUR		
Barcelone... dép.	6.46 s.	9.40 m.
Paris arr.	5.22 a) s.	8.56 m.
(Quai-d'Orsay)		

(A) Via Bordeaux avec billets scindés.

FÊTES DE NOËL 1907 ET DU Premier de l'An 1908

Validité exceptionnelle des billets Aller et Retour
 A l'occasion des Fêtes de Noël 1907, et du Premier de l'An 1908, la Compagnie d'Orléans rendra valables du Samedi 21 décembre au dernier train du Lundi 6 janvier, les billets Aller et Retour ordinaires à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n^{os} 2 et 102.

Ces différents billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 6 janvier.

Une intéressante innovation à la gare de Paris-Quai-d'Orsay

La Compagnie d'Orléans organise actuellement au départ de sa gare de Paris-Quai-d'Orsay un service d'omnibus et de coupés automobiles, pour le transport des voyageurs et de leurs bagages à conduire ou à prendre dans Paris.

Ces voitures, à la fois rapides et confortables, sortent des ateliers de la Société Lyonnaise de Construction de La Buire. Deux d'entre elles sont actuellement exposées au Salon des Invalides et attirent l'attention de tous les visiteurs.

Les nouvelles automobiles seront mises en circulation le 1^{er} janvier 1908 et desserviront l'arrivée et le départ des principaux trains du réseau d'Or-

léans. Hous ne doutons pas que cette intéressante innovation ne soit très appréciée du public.

Vient de paraître

A la Librairie DELSAUD
 RUE DE LA MAIRIE, CAHORS
LE GRAND ANNUAIRE DU LOT pour 1908
 Illustré de plus de 500 gravures
 CONTENANT
Les Prévisions du Temps
 par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)
Le tableau des distances
Horaires et Tarifs des Chemins de fer
 Liste et dates des
FRAIRIES OU FÊTES LOCALES
 DU DÉPARTEMENT DU LOT
 ETC... ETC....

HAUSSE DES VALEURS FINANCIÈRES
 Renseignements précis. — Le premier gratuit
 Société d'Études. — 30, Rue Le Peletier, PARIS

Dernier tirage irrévocable

POCHETTE NATIONALE
 CONSORTIUM des Loteries de Bienfaisance
 Autorisée par Arrêté Ministériel du 19 février 1907
SOIXANTE-DEUX GROS LOTS :
500.000 f.
400.000 f.
300.000 f.
200.000 f. — 3 de **150.000** f.
 5 de **100.000** f. — 3 de **50.000** f. — 4 de **25.000** f. — 4 de **20.000** f.
 10 de 10.000, 27 de 5.000, 16 de 2.500 et 14.651 lots de 1.000, 500, 100 fr., etc.
AVIS IMPORTANT
 Les avantages offerts par la Pochette Nationale sont absolument sans précédent et bien supérieurs à ceux des loteries ordinaires. — Douze tirages, six semaines de jeu, à raison de cinq millions de billets, (c'est la somme totale de toutes les ventes) sont effectués par la Pochette Nationale avant le **31 DÉCEMBRE PROCHAIN**.
 Il faut en profiter et ne pas attendre !!
 La Pochette Nationale qui contient 5 billets de loterie à 1 franc, est vendue 5 fr. dans toute la France chez les libraires, changeurs, buralistes, etc.
 Pour recevoir gratuitement, envoyez mandat-poste de 5 francs à M. Lagrange, administrateur de la Pochette Nationale, 5, rue de Valenciennes, Paris.
 Lettre recommandée 5/50, timbre 5/75

31 Décembre 1907

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
 DIPLOMÉ
 DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
 ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
 Consultations tous les jours de 9 h. à 6 h.
 69, BOULEVARD GAMBETTA
 EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
 M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
 IL GARANTIT SON TRAVAIL
 ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME
 Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

Ancien Imprimeur ayant voyagé pendant 15 ans pour la fonderie, demande direction d'imprimerie ou représentation de Fonderie ou de Fabrique d'encre, titre ou commission. Excellentes références. S'adresser A. R. Agence Havas, 8, Place de la Bourse, Paris.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
 Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
 75, Boulevard Gambetta
 Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

? BOURSE = VOULEZ-VOUS GAGNER
 Demander essai gratuit des Communications
GAZETA, 3, Rue d'Amboise, PARIS

LOTÉRIE
 de la Ville de Marseille
 pour la Conservation du Parc et des Monuments de
L'EXPOSITION COLONIALE
 (Arrêté ministériel en date du 18 avril 1907)
375.000 francs de lots
Gros Lot: 100.000 f.
 et Cent neuf autres lots espèces
 de 50.000, 25.000, 10.000 et 1.000 francs, etc.
UN SEUL TIRAGE :
30 Décembre 1907
Prix du Billet : 1 franc
EN VENTE PARTOUT

Imprimerie A. Coueslant
 1, Rue des Capucins, CAHORS
IMPRIMEUR :
 De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Noëntais
 DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
 de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
 du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
 des Associations des Anciens Elèves :
 de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
 DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,
 du Lycée Fénélon et du Lycée Rollé
 de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

12 PRESSES
 INSTALLATION
 A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES
CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS
 Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres
TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS
Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès
CARTES DE VISITE
PRIX MODÉRÉS